

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que, lors de la séance du 11 décembre 2023, à 19 h, qui se tiendra à la salle du conseil, 3038, chemin Sainte-Marie, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessous et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes :

Lots 2 022 352 et 2 022 353 – 1472, rue Center – Zone RA 413 – District 6

La demande vise à autoriser :

- Un lot ayant une superficie de terrain de 1 320 mètres carrés, contrairement à l'article 52 du Règlement de lotissement numéro 1104, qui prévoit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés;
- Un deuxième lot ayant une superficie de terrain de terrain de 1 026 mètres carrés et d'une largeur de 20 mètres, contrairement à l'article 52 du Règlement de lotissement numéro 1104, qui prévoit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés ainsi qu'une largeur minimale de 25 mètres.

Donné à Mascouche, le 15 novembre 2023.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot